Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260414-25_2026-DE

ROSNOËN

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 14 avril 2026

Délibération 25/2026

Date de publication : 16 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 14 avril 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 15**

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – Mme LANCIEN – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – Mme GOARIN (arrivée à 20h09)

Absents avec procuration : Mme FAURE-CONORTON (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN) – M. RANNOU (procuration donnée à M. KERNEIS)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MILIN

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

25/2026 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Il est rappelé que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260414-25_2026-DE

Il convient donc d'établir une liste de 6 titulaires et 6 suppléants, et de la proposer à la Direction départementale des finances publiques, qui procédera ensuite à la désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de proposer les personnes suivantes en tant que titulaires :

- **Monsieur Philippe RANNOU**
- **Madame Patricia LANCIEN**
- **Mme Martine LE GUIRRIEC-MORVAN**
- **Mme Marie-Noëlle GOULAOUIC**
- **Monsieur Ronan PICART**
- **Monsieur Philippe CARIOU**
- **Monsieur Gérard AUFFRET**
- **Monsieur Jean LE GALL**
- **Madame Nathalie LAURENCEAU**
- **Monsieur Ronan AUFFRET**
- **Monsieur Loïc JAFFREE**
- **Monsieur Pierre TREGUIER**

Et les personnes suivantes en tant que suppléantes :

- Monsieur Michel Pouliquen
- Madame Nathalie TARIDEC
- Monsieur Sébastien LE GAC
- Madame Annie LE ROUX
- Monsieur Gilbert TREGUIER
- Madame Gwénola LE BOLLOC'H
- Monsieur Olivier LALLEMAND
- Madame Laurence LE ROUX
- Monsieur Pascal BOUROULEC
- Madame Laëtitia MONCEL
- Madame Sylvie LE GARREC
- Monsieur Jean-Claude POULMARC'H

A l'unanimité.

Affiché le 16 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOËN (Finistère)

Le secrétaire,
M. MILIN